

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 30 août 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande d'autorisation de défrichement liée au projet de mise en culture de vignes en agriculture biologique, prévue au lieu-dit «Vaulongue», sur les communes du Luc-en-Provence et de Flassans-sur-Issole.

Le projet est porté par la société CHATEAU DE PEYRASSOL, représentée par Monsieur Alban CACARET - Commanderie de Peyrassol – 83340 Flassans-sur-Issole. La demande d'autorisation de défrichement porte sur une superficie de 16,9643 ha et concerne les parcelles cadastrales section E n°460, 469, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 750 et 751 représentant une surface totale de 69,6290 ha, situées sur les communes du Luc-en-Provence et de Flassans-sur-Issole.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **5 octobre 2022 au 4 novembre 2022** dans les lieux ci-dessous :

Mairie du Luc-en-Provence 3 place de la Liberté 83340 Le Luc-en-Provence	Mairie de Flassans-sur-Issole Avenue du Général de Gaulle 83340 Flassans-sur-Issole
du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 le vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	le lundi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 le mardi : 08h30 à 12h00 le vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet par la mairie du Luc-en-Provence et par la mairie de Flassans-sur-Issole, ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie du Luc-en-Provence 3, place de la Liberté 83340 Le Luc-en-Provence, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Michel RIQUET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie du Luc-en-Provence
mercredi 5 octobre 2022	9h00 - 12h00
vendredi 4 novembre 2022	13h30 - 16h30
Permanences	Mairie de Flassans-sur-Issole
jeudi 13 octobre 2022	14h00 - 17h00
mercredi 26 octobre 2022	14h00 - 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès de la société CHATEAU DE PEYRASSOL représentée, par Monsieur Alban CACARET - Commanderie de Peyrassol - 83340 Flassans-sur-Issole. La personne chargée du suivi de cette demande est Monsieur Pierre GUERIN (p.guerin@cabagronomie.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à aux mairies du Luc-en-Provence et de Flassans-sur-Issole, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement liée au projet de mise en culture de vignes en agriculture biologique, prévue au lieu-dit «Vaulongue», sur les communes du Luc-en-Provence et de Flassans-sur-Issole, par arrêté préfectoral.